



Plénière du Conseil Régional des 29 et 30 juin 2023 **Nouvelle convention TER Conseil Régional / SNCF** **mais ouverture à la concurrence programmée le 12/12/2026**

A l'ordre du jour de la séance plénière du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté des 29 et 30 juin 2023 figurent deux rapports sur le ferroviaire.

Le 1^{er} rapport est un point d'avancement de la renégociation de la Convention TER. La convention actuelle allant de 2018 au 31 décembre 2025 serait résiliée et remplacée par une convention à compter du 1^{er} janvier 2023 pour 10 ans, mais avec une ouverture partielle dès le 12 décembre 2026.

Rappelons que malgré la pression des cheminots (Rassemblement de 400 cheminots) avec l'intersyndicale CGT-UNSA-SUD Rail-CFDT à la plénière du Conseil Régional du 27 janvier 2022, l'ouverture avait été actée grâce aux votes PS-EELV-LREM.

Depuis, les 4 OS n'ont eu de cesse d'interpeller les Conseillers Régionaux et les maires sur la nocivité d'une telle ouverture et nous avons toujours porté la revendication d'une Convention longue de 10 ans sans ouverture à la concurrence. Nous prenons acte de ce recul et plus globalement des reculs sur l'ouverture à la concurrence depuis 2017, fruit de la lutte des cheminots.

Le 2^e rapport identifie précisément la date et la consistance du 1^{er} lot qui sera ouvert à la concurrence.

Il est programmé pour le 12 décembre 2026 (sachant que les 2^{ème} et 3^{ème} lots seraient ouverts quant à eux en 2030 et 2033), et il consiste en la « Bourgogne Ouest Nivernais + la ligne Dijon-Chalon-Mâcon », correspondant à la mise en œuvre des circulations ferroviaires majoritairement dans la Nièvre et Saône-et-Loire, dont les matériels roulants sont rattachés pour leur maintenance à l'atelier de Nevers. Il comprend l'ensemble des circulations suivantes :

- Nevers - Montchanin - Dijon : offre intervilles ;
- Paray-le-Monial - Montchanin : offre périurbaine ;
- Montchanin – Chalon-sur-Saône : offre périurbaine ;
- Montchanin – Etang : offre périurbaine ;
- Dijon - Paray - Moulins : offre intercités ;
- Nevers-Décize : offre périurbaine ;
- Nevers - Cosne-sur-Loire : offre périurbaine ;
- Nevers - Moulins - Paray-le-Monial - Lyon : offre périurbaine ;
- Dijon - Chalon - Mâcon : offre périurbaine.

La SNCF s'est engagée à faire baisser sa contribution TER, ce qui nous laisse craindre des réductions de personnel, de guichets, etc., donc de fait sur la qualité de service public dû aux usagers. De plus, la privatisation des TER aura pour conséquence le transfert du personnel, que ce soit dans une filiale spécifiquement créée par la SNCF ou chez un autre opérateur ferroviaire.

L'intersyndicale CGT-UNSA-SUD Rail-CFDT avec les Cheminots continue de combattre cette ouverture à la concurrence même partielle et progressive, autant néfaste pour les usagers et les citoyens que pour les cheminots et elle appelle à un rassemblement devant le Conseil Régional BFC

le jeudi 29 juin 2023 de 12h30 à 14h00.

Dijon, le 19 juin 2023